



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sylvie RIBES**

**Cheffe d'établissement**

Tél : 01.64.28.13.88

Mél : ce.0771478n@ac-creteil.fr

29, avenue Etienne Dailly

77140 NEMOURS

[www.clgrimbaud-nemours.fr](http://www.clgrimbaud-nemours.fr)



COLLEGE ARTHUR RIMBAUD  
NEMOURS

## **Objet : élections des représentants de parents d'élève – rôle**

Madame, Monsieur,

Tous les ans, avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire, les parents d'élèves élisent leurs représentants aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Chaque parent est électeur et éligible sous réserve pour les parents d'enfant mineur de ne pas s'être vu retirer l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans le même établissement.

Pour l'année scolaire 2023-2024, les élections citées en objet se tiennent :

- le **vendredi 13 octobre 2023 de 7h à 17h**

### **Rôle des parents d'élèves élus**

Les parents d'élèves élus au conseil d'administration sont membres à part entière de ces instances participatives : ils ont voix délibérative.

Ils peuvent par ailleurs assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.

Le conseil d'administration est l'organe délibérant de l'établissement public local d'enseignement. Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an.

Il adopte :

- le projet d'établissement ;
- le règlement intérieur ;
- le budget.

Le conseil d'administration donne son accord sur le programme de l'association sportive, sur les principes du dialogue avec les parents d'élèves. Il délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité. Il donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections, etc.

### **Le rôle des associations de représentants des parents d'élèves :**

L'importance du rôle des associations de parents d'élèves est reconnue. Les associations de parents d'élèves disposent du droit :

- **d'informer, de communiquer, de disposer de moyens matériels** d'action (boîtes aux lettres, panneaux d'affichages, éventuellement locaux)

- de diffuser des documents permettant de **faire connaître leur action (après validation du chef d'établissement)**

### **Votre participation :**

Votre participation est primordiale afin que vous puissiez être représentés au sein des différentes instances de concertation et de décision. Chaque parent est électeur et éligible. Tous les parents sont donc concernés.

En effet, les représentants de parents d'élèves ont un rôle prépondérant dans la vie de l'établissement, dans son fonctionnement, son projet pédagogique, notamment en conseil d'administration. Cette instance fixe, dans le cadre de la législation en vigueur, les règles d'organisation de l'établissement, délibère sur les questions ayant trait au domaine sanitaire, social et à la sécurité, adopte le règlement intérieur ainsi que le budget de l'établissement. Les parents participent également à différentes commissions (fonds sociaux, sorties pédagogiques, demi-pension...).

### **L'association de représentants des parents d'élèves du collège est l'équipe DPERimbaud :**

La date limite des candidatures auprès de l'association du collège est fixée au **lundi 2 octobre 2023 à 17h.**

Pour ce faire, vous devrez les contacter à l'adresse mail ci-dessous et indiquer :

- votre nom, prénom,
- votre adresse mail,
- votre numéro de téléphone,
- le nom, prénom et la classe de votre enfant.

[parentsrimbaudnemours@yahoo.com](mailto:parentsrimbaudnemours@yahoo.com)

Merci de préciser si vous souhaitez être titulaire (souvent disponible) ou suppléant (disponible de temps en temps). Cet engagement est d'une durée d'un an.

En espérant que les dispositions prises permettront une large participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Nemours, le 27 septembre 2023

La principale,

S. RIBES